

DGS23-32_20230717- MARCHE TRAVAUX DÉSAMIANTAGE ET RÉFECTION DES TOITURES DU GYMNASE JEAN-JAURÈS

Décision du Maire

(article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE DÉSAMIANTAGE ET DE RÉFECTION DES TOITURES DU GYMNASE JEAN-JAURÈS

Le Maire de Tarare,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° et L.2152-1 à L. 2152-4 et R. 2152-1 et R.2152-2,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil municipal a accordé une délégation à Monsieur le Maire conformément à l'article L.2122-22 précité,

Vu le budget communal,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence du 14 avril 2023,

Vu les date et heure limites de remise des offres du 17 mai 2023 à 12 heures,

Vu le rapport d'analyse des offres du 29 juin 2023,

Considérant la nécessité de confier à une entreprise les travaux de désamiantage et de réfection des toitures du gymnase Jean-Jaurès,

Considérant qu'à l'issue de la consultation passée selon la procédure adaptée, l'offre présentée par la société APC ETANCH GRAND LYON domiciliée 2 impasse des Frères Lumière, 69330 PUSIGNAN, est apparue comme la mieux-disante,

DÉCIDE

<u>Article 1</u>: De conclure un marché public de travaux de désamiantage et de réfection des toitures du gymnase Jean-Jaurès avec la société APC ETANCH GRAND LYON d'un montant de 307 925,00 € HT (tranche ferme + variante).

Article 2 : Les crédits sont inscrits au budget communal en section d'investissement.

<u>Article 3</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen sur <u>www.telerecours.fr</u>.

Décision certifiée exécutoire

- Reçue en Préfecture ou Sous-Préfecture le
- Publiée le

Le Maire, Bruno PEYLACHON

Fait à Tarare Le 17 juillet 2023 Le Maire de Tarare Bruno PEYLACHON